



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2009

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR
DU PERSONNEL MUNICIPAL - CONCLUSION DE
PARTENARIATS AVEC DES ÉTABLISSEMENTS
DE RESTAURATION COLLECTIVE

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 09 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frank MICHEL -

Excusés avant donné pouvoir :

- Jérôme BALOGÉ donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL
MUNICIPAL - CONCLUSION DE PARTENARIATS AVEC DES
ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

En vertu de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leur personnel des prestations d'action sociale.

On précisera que, si l'octroi d'une subvention RIA en faveur des agents municipaux ayant un indice brut inférieur ou égal à 548 (466 majoré) a été instaurée par délibération du 25 février 1982 modifiée, la Ville de Niort souhaite que soit mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2010, un dispositif d'aide au repas plus favorable aux agents.

Consciente que près de 245 agents (hors personnel des écoles) travaillent sur des sites éloignés du RIA, la Ville de Niort souhaite conclure des partenariats avec des établissements de restauration collective afin que ces agents puissent bénéficier d'une participation d'un même montant que la participation RIA lors de leur éventuelle prise de repas dans des établissements de ce type se situant à proximité de leur lieu de travail.

Seuls pourront bénéficier de ce dispositif les agents et les apprentis travaillant sur des sites situés hors du « périmètre RIA » défini par la collectivité et détaillé en annexe.

Il est précisé que le bénéfice de ce dispositif ne fait pas obstacle à l'octroi de la participation repas en cas de prise de repas au restaurant inter-administratif.

Afin de permettre aux agents de bénéficier de cette participation repas, des conventions de partenariat doivent donc être signées entre la Ville de Niort et les établissements de restauration collective suivants, lesquels se situent à proximité de plusieurs sites de la collectivité :

- SOGEREST
29, rue Henri Sellier &
1, rue Robert Turgot
79000 NIORT

- Association l'Escale
147, rue du Clou Bouchet
79000 NIORT

- Restaurant universitaire de Noron
10, avenue de Wellingborough
79000 NIORT

La conclusion d'un tel partenariat avec l'association l'Escale est subordonnée à l'adhésion de la Ville de Niort à cette association.

Pour information, le montant de la cotisation annuelle pour 2010 s'élève à 39 €.

Il est précisé que cette association a pour objet de promouvoir tout projet en faveur des jeunes, d'en assumer la responsabilité juridique et de gérer toute activité notamment en matière de logement, de restauration sociale, d'éducation, d'animation culturelle, de pratique sportive et de formation.

Ouverte à tous sans distinction, elle s'interdit toute activité politique ou confessionnelle et peut, en fonction de son objectif social, étendre ses activités à d'autres populations.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'Association l'Escale ;
- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à cette Association, à compter de 2010 ;
- autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette adhésion, et à verser chaque année la cotisation annuelle, à compter de 2010 ;
- approuver les conventions de partenariat avec les établissements de restauration collective SOGEREST, l'Association l'Escale et le Restaurant universitaire de Noron ;
- autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ces conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON